

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : organisation de formation au local de la cyber base par la Communauté de Communes.

Afin de répondre à un besoin de formation informatique sur le territoire, le Président propose que des ateliers de formation puissent être organisés dans les locaux de la cyber-base.

Ces formations programmées par Magali et Camille, agents de la collectivité ayant les compétences nécessaires, seraient effectuées dans leur temps de travail.

Après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

Donne son accord pour que des formations informatiques soient organisées dans les locaux de la cyber base par la Communauté de Communes des Cévennes au mont Lozère.

Le conseil communautaire souligne toutefois que ces formations devront obligatoirement être conventionnées ou contractualisées.

Autorise le Président :

- à fixer les tarifs de formation au cas par cas en fonction de critères déterminés (objet de la formation, nombre de participants, nombre de jours...)
- à signer les documents nécessaires à la déclaration de cette activité (demande d'agrément) et les conventions ou contrats qui s'y rapportent.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 31/01/2011
et publication du 01/02/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : émission d'un titre au compte 7078 sur le budget 2011.

Suite aux travaux de rénovation du local cyber base, il a été convenu avec le Président que les restes de peinture pouvaient être rachetés par les agents de la collectivité,

Pour justifier ces transactions, le conseil communautaire

DECIDE à l'unanimité

De ventiler la recette sur le budget général au compte 7078 pour un montant de 55 €

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 31/01/2011
et publication du 01/02/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade au titre de l'année 2011.

- Vu l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'article 49 modifié de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'avis du CTP en date du 19 novembre 2010,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- De fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	TAUX POUR 2011 %
Filière administrative	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	100

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 31/01/2011
et publication du 01/02/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : changement d'adresse du Pays des Cévennes.

Le Conseil Syndical ayant approuvé le changement d'adresse du siège social du Syndicat Mixte Pays en Cévennes le 15 novembre 2010 et conformément au code général des Collectivités Territoriales le conseil communautaire se prononce sur cette modification.

Après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le changement du siège et d'adresse du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes fixé à :
Myriapôle
1675, chemin de Trespeaux
30100 Alès.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 31/01/2011
et publication du 01/02/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Intégration de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons au contrat enfance Jeunesse en cours.

Monsieur le Président fait un compte rendu des deux dernières réunions qui ont eu lieu à Florac le 16 décembre 2010 au siège du parc national et le 04 janvier 2011 dans les locaux de la sous-préfecture avec Monsieur le Sous-préfet et les structures concernées pour l'organisation future des haltes garderies sur le territoire.

Afin que la commune de St Etienne Vallée Française ne soit pas pénalisée pour l'ouverture de sa structure d'accueil de loisirs sans hébergement, il a été convenu avec la Caf de signer un avenant au contrat enfance jeunesse existant avec notre communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2011 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010) intégrant la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, (St Etienne Vallée Française en faisant parti).

Le conseil communautaire doit donner son accord pour que le Président signe cet avenant.

Après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents

Donne son accord pour que la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons intègre le contrat enfance jeunesse en cours de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère,

Donne mandat au Président pour signer l'avenant à partir du 1^{er} janvier 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : subvention de fonctionnement à l'association « Trait d'Union ».

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la nécessité de subventionner l'association « Trait d'Union » située au Pont de Montvert, pour le fonctionnement des crèches et du centre de loisirs.

Il propose donc que soit versée trimestriellement à cette association une subvention de 20 000 €. (soit 80 000 € pour l'année 2011)

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** cette proposition,
- **PREVOIT** au budget 2011 les crédits nécessaires.

Si besoin une régularisation en plus ou moins sera effectuée en fin d'année sur présentation du budget de l'association.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 31/01/2011
et publication du 01/02/2011*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : suppression de postes.

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- 1 – de supprimer l'emploi de secrétaire général intercommunal à temps complet au service administratif.
- 2 – de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe permanent à temps complet.
- 3 - de modifier comme suit le tableau des emplois :

Service administratif					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<i>Secrétaire général intercommunal</i>	Attaché	A	1	0	TC

Service technique					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<i>Adjoint technique de 1^{ère} classe</i>	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 31/01/2011
et publication du 01/02/2011

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : acquisition du Presbytère du Pont de Montvert.

Le conseil Diocésien de Mende ayant donné son accord sur la proposition d'acquisition du bâtiment de la Cure pour 105 000 €, un compromis de vente est en cours de rédaction.

Après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents :

DONNE SON ACCORD pour faire l'acquisition du bâtiment du Presbytère du Pont de Montvert cadastré section D 970 au lieu dit chemin neuf d'une contenance de 0ha 01a 17ca pour un montant de 105 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compromis de vente auprès du Notaire de Florac sous réserves d'obtenir les financements sollicités.

SOLLICITE les financeurs : Etat, Région et Département et charge Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 02/02/2011
et publication du 07/02/2011*

Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : demande de subvention au titre de la DETR 2011 pour le fonctionnement du Relais de Services Publics

Afin de permettre le fonctionnement du Relais Services Publics implanté au Pont de Montvert et géré par la communauté de communes, le Président propose de solliciter après de l'Etat une aide au titre de la DETR 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Considérant que la collectivité s'est engagée dans le projet du Relais Services Publics,

Considérant que ce projet prévoit notamment la possibilité d'un subventionnement pour le fonctionnement au titre de la DETR

APPROUVE le plan de financement suivant pour l'année 2011

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
-Services extérieurs (téléphone, internet, fournitures diverses)	2 200 €	DETR 2011	10 100 €	50 %
-Loyer et charges locatives	1 000 €			
-Charges de personnel	17 000 €	Auto-financement	10 100 €	50 %
Total	20 200 €		20 200 €	100 %

- **Sollicite** en tant que financeur l'Etat au titre de la DETR 2011
- **Autorise et mandate** Monsieur le Président pour mener à son terme cette opération et signer toutes les pièces utiles.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication du*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : délégation de la compétence « transport » au SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère.

Afin que le transport à la demande puisse être assuré sur la commune de Vialas, le conseil général suugère que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère délègue sa compétence « transport » au SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de déléguer sa compétence « transport » au SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère pour que le transport à la demande puisse être assuré sur la commune de Vialas par le conseil général de la Lozère.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication du*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : demande de subvention au titre de la DETR 2011 pour la maison de l'emploi et de la cohésion sociale.

Afin de permettre le prolongement du fonctionnement de la plate forme Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale implantée au Pont de Montvert et gérée par la communauté de communes, le Président propose de solliciter des aides au titre de la DETR et auprès de l'Association Maison de l'Emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Considérant que la collectivité s'est engagée dans le projet de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale ;

Considérant que ce projet prévoit notamment un co-financement des plates-formes délocalisées par la DETR

APPROUVE le plan de financement suivant pour l'année 2011

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
61 – services extérieurs	2 700 €	Association « Maison de l'Emploi » (provenance fonds Etat : plafonnée à 4000 €)	4 000 €	18.44 %
-Abonnement internet	1 200 €	DETR 2011 (plafonnée à 8000 €)	8 000 €	36.86 %
- Achat de fournitures	500 €			
-Loyer et charges locatives	1 000 €	Auto financement	9 700 €	44.70 %
64 – charges de personnel	19 000 €			
Animateur	19 000 €			
Total	21 700 €		21 700 €	100

- **Sollicite** en tant que financeur l'Etat au titre de la DETR 2011
- **Autorise et mandate** Monsieur le Président pour mener à son terme cette opération et signer toutes les pièces utiles

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication du*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : construction d'une caserne de Gendarmerie et logements au Pont de Montvert : délégation de maîtrise d'ouvrage.

Afin de maintenir une brigade de gendarmerie sur le secteur du Pont de Montvert, la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère souhaite construire une caserne de gendarmerie et des logements. Pour ce faire, elle propose d'établir une convention de mandat de Maitrise d'Ouvrage avec un prestataire mandataire. Cette convention aurait pour objet de confier à ce dernier, la réalisation de cette opération au nom et pour le compte de la Communauté de Communes.

L'intervention du mandataire se situera après que la définition du programme et son estimation financière aient été effectués par le Maître d'ouvrage.

Dans la limite du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et du délai préalablement définis par le maître d'ouvrage, celui-ci confiera au mandataire l'exercice en son nom et pour son compte des missions suivantes :

- organisation des réunions de coordination avec le maître d'ouvrage,
- organisation des réunions de présentation avec les services administratifs pour toute la durée de la mission,
- conduite des procédures administratives, financières et juridiques,
- gestion des marchés d'étude et/ou de prestations intellectuelles,
- préparation et mise en oeuvre de la consultation des entreprises,
- préparation des marchés de travaux pour signature par le maître d'ouvrage,
- gestion des marchés de travaux par le mandataire,
- préparation, visa des paiements, et paiement des intervenants à l'acte de construire,
- gestion financière de l'opération,
- gestion administrative,
- suivi du chantier,
- réception des travaux,
- assistance au maître d'ouvrage en cas d'action en justice et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

Chaque phase opérationnelle APS/APD/DCE fera l'objet d'une approbation par le maître d'ouvrage.

Le mandataire assurera pour le compte du maître d'ouvrage, dans les conditions légales et réglementaires, tous les paiements aux maîtres d'œuvre, entreprises et autres prestataires d'une façon générale, toutes dépenses destinées à être incluses dans le bilan définitif de l'opération.

Le maître d'ouvrage s'engagera à rembourser le mandataire des sommes dues dans un délai maximal de 120 jours après présentation par ce dernier du bilan définitif de l'opération.

La rémunération finale du mandataire sera calculée sur le bilan général définitif de l'opération estimé HT tel qu'il sera arrêté lors de l'établissement des décomptes généraux et définitifs.

Après débat, le conseil communautaire :

- **Accepte** le principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une caserne de gendarmerie et logements au Pont de Montvert,
- **Approuve** le projet de mandat relatif à la construction d'une caserne de gendarmerie et logements au Pont de Montvert,
- **Décide** de consulter les prestataires suivants : la SELO à Mende, HLM interrégionale POLYgone à Aurillac, Habitat et Développement à Mende, OPH du Pays Grand Combe à la Grand Combe, NEOLIA à la Grand Combe, SA HLM HABITATIONS à Mende.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 24/02/2011
et publication du 25/02/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : charges annuelles d'eau du bâtiment Odier.

Etant donné qu'il n'est pas possible techniquement et matériellement de subdiviser le compteur d'eau de la maison Odier qui dessert l'office de tourisme et la maison d'habitation,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents

De mettre en place une répartition de charge annuelle qui concerne la consommation d'eau du bâtiment Odier répartie en 2/3 pour le logement et 1/3 pour l'office de tourisme.

Cette répartition sera effectuée sur présentation de la facture d'eau annuelle établie par la commune du Pont de Montvert.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 08/03/2011
et publication du 09/03/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : participation financière au spectacle de fin d'année.

Comme chaque année, un spectacle de fin d'année a été organisé par une des communes de la communauté.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes participe financièrement à cet événement et propose au conseil communautaire de délibérer pour fixer un montant forfaitaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents

DECIDE que soit versé la somme de 400 € à la commune organisatrice du spectacle annuel de fin d'année.

Pour le spectacle de 2010, ce montant sera versé à la commune de St Andéol de Clerguemort qui a bien voulu organiser cette manifestation.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 08/03/2011
et publication du 09/03/2011*

**Extrait du registre des délibérations de la
COMMUNAUTE de COMMUNES
des CEVENNES au MONT LOZERE**

Nombre de conseillers en exercice :	15
présents :	13
ayant pris part à la délibération :	12

Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze et le vingt six janvier à dix sept heures,
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MATHIEU Daniel.

Titulaires présents :

Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Suppléants Présent :

Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON LANGEN (Fraissinet de Lozère).

Absents excusés :

Sophie PANTEL (le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon).

Monsieur Jean-Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : subvention de fonctionnement à l'association « Trait d'Union » : part des communes membres de la communauté de communes.

Chaque année l'association « Trait d'Union » demande à chaque mairie une subvention de fonctionnement. Certaines communes ont souhaité que la communauté de communes verse à l'association une subvention globale pour le compte des communes membres de l'EPCI.

Il est procédé au vote :

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE de verser à l'association « Trait d'Union » une subvention annuelle de 2500€ pour le compte des communes membres (ce qui représente une participation de 500€ par commune).

Cette décision sera effective à partir de l'année 2011 jusqu'à ce une nouvelle délibération modificative intervienne.

Il est demandé à l'association de ne plus solliciter les communes membres de la communauté de communes en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, le 26/01/2011.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 08/03/2011
et publication du 09/03/2011*